

La grossesse, la grippe ... et la vaccination

Hiver 2015-2016



Questions & réponses à destination des femmes enceintes

La grippe peut-elle être dangereuse durant la grossesse ?

Depuis plusieurs années, il existe des données montrant que les femmes enceintes ont plus de risque de faire une complication de la grippe (cardiaque, respiratoire ...) que le reste de la population lors d'épidémies de grippe ; ce risque est plus particulièrement élevé à partir du quatrième mois de grossesse.

Par ailleurs, les complications dues à la grippe peuvent provoquer des fausses couches, des naissances prématurées, ou des retards de croissance chez le fœtus.

Comment et quand puis-je me protéger ?

La vaccination en automne reste la protection la plus efficace contre la grippe. Le vaccin est administré par injection. Les mesures d'hygiène (se laver les mains, ...) permettent en complément de réduire les risques d'infection.

La vaccination de la femme enceinte permet par ailleurs de protéger l'enfant jusqu'à 6 mois après la naissance, grâce au passage des anticorps de la mère vers l'enfant durant la grossesse.

La meilleure période pour se faire vacciner se situe entre la mi-octobre et la mi-novembre. La vaccination peut avoir lieu plus tard, mais si possible avant l'apparition de l'épidémie (qui dure généralement de décembre à mars).

La vaccination est-elle sûre ?

La vaccination est sûre durant toute la grossesse et n'a pas d'effets néfastes sur le fœtus. Elle ne nuit pas non plus à l'allaitement. Toutes les données scientifiques montrent que les vaccins contre la grippe actuellement utilisés chez l'adulte ne présentent aucun danger pour la mère et l'enfant lorsqu'ils sont administrés au cours de la grossesse.

Doit-on prendre des précautions lors de la vaccination ? Quels peuvent être les effets indésirables ?

Seule l'allergie grave aux protéines de l'œuf, très rare, empêche la vaccination.

Des rougeurs ou des douleurs à l'endroit de l'injection peuvent survenir temporairement.

Comment me faire prescrire le vaccin ? Qui prend en charge les coûts de la vaccination ?

Votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme peuvent vous prescrire le vaccin. Son coût est pris en charge par l'assurance-maladie.

MESSAGES PRINCIPAUX

GRIPPE et FEMME ENCEINTE

La grippe peut prendre des formes plus graves lorsqu'elle survient chez la femme enceinte, surtout au cours des deuxième et troisième trimestres de la grossesse, et durant le premier mois après accouchement.

Les femmes enceintes sont plus souvent hospitalisées que le reste de la population en cas de grippe.

GRIPPE et ENFANT A NAITRE

La grippe peut avoir des conséquences sur le fœtus, avec un risque de fausse couche.

GRIPPE et NOURRISSON

La grippe chez les nourrissons entraîne souvent une hospitalisation, du fait de la fièvre et de l'atteinte respiratoire.

La VACCINATION ANTI-GRIPPALE

La vaccination de la femme enceinte a un double intérêt :

- 1) Protéger la mère pendant la grossesse ;
- 2) Protéger l'enfant dès la naissance et au cours des premières semaines de vie.